

SAFEP 38

Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce



4 rue Voltaire 38320 EYBENS Tel: 04 76 03 11 79 Fax : 04 76 03 27 81

Mail : saaais-safep38@wanadoo.fr

Les
pép
Sud Rhône-Alpes
La solidarité en action

Le mot de la directrice....

Pour le SAFEP 38 des PEP Sud Rhône Alpes la qualité de l'accueil de l'enfant déficient visuel et de sa famille est une préoccupation de tous les instants. Vous avez demandé pour votre enfant, un accompagnement thérapeutique, éducatif et pédagogique. L'équipe du SAFEP 38 a le souci permanent d'apporter des réponses médico-sociales plurielles en cohérence aux besoins et aux attentes de chaque personne accueillie.

Accueillir c'est : écouter, échanger, communiquer, informer, associer, collaborer, soutenir.....Toute la pratique des professionnels du SAFEP 38 se construit autour de ces mots.

L'accueil se veut personnalisé. Nous accueillons la personne avec la volonté de modalités d'accompagnement individualisé souples et évolutives afin de s'ajuster au parcours de vie de chaque enfant.

Accueillir pour nous, c'est donc important, et ce livret d'accueil reflète notre volonté de vous permettre à tout instant de notre parcours commun, d'avoir une meilleure connaissance du service, pour se comprendre et collaborer.

A ce livret sont joints lors de l'admission :

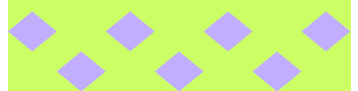
La charte des droits et libertés de la personne accueillie et le règlement de fonctionnement.

Soyez assurés de ma disponibilité et de celle de l'équipe pour mettre en œuvre les conditions d'accueil et d'accompagnement de la plus grande qualité possible.

Pour l'équipe du SAFEP 38

La directrice

BIENVENUE



Le SAFEP est placé sous la responsabilité juridique et morale des PEP Sud-Rhône-Alpes, association à but non lucratif (loi 1901), dont le siège social est situé 34 Rue Eiffel à VALENCE (26 000) .

La Présidente Madame Jacqueline MARION

Le Directeur Général Monsieur Eric SUZANNE

L'Administratrice déléguée Madame Françoise BALDY

Laïcité , justice et solidarité sont des valeurs fondamentales des PEP.

C'est dans le respect de ces valeurs que le SAFEP entend inscrire ses actions.

L'Association Nationale de Parents d'enfants Aveugles ou gravement déficients visuels avec ou sans handicap associés (ANPEA) est un partenaire privilégié et a contribué à la mise en place du SAFEP.

L'admission au SAFEP, service spécialisé dans l'accompagnement précoce de jeunes enfants déficients visuels se fait sur orientation de la Commission Départementale de l'Autonomie (CDA) de la Maison Départementale des personnes handicapées (MDA) de l'Isère, pour les enfants de 0 à 3 ans. Après l'âge de trois ans, l'enfant peut bénéficier du SAAAIS 38, selon notification.



Pourquoi un accompagnement précoce ?

L'accompagnement précoce des enfants déficients visuels est primordial. La recherche de sensations puis d'informations provenant des différents canaux sensoriels est à solliciter très tôt par le milieu familial et soutenue par un accompagnement précoce spécialisé. Cette stimulation est un préalable nécessaire à un développement harmonieux.

Les premières années de la vie d'un enfant sont déterminantes pour son évolution future sur différents plans, en particulier sur l'élaboration de ses structures cognitives. Cette évolution cognitive repose sur une interaction entre le petit enfant et son environnement physique et social. Pour le faire, tous les sens sont mis à profit et plus particulièrement la vision pour l'enfant malvoyant. La vision fournit une information globale et rapide qui permet une synthèse de stimulations sensorielles et une révision rapide des actions posées. Le type et la qualité d'information que le petit enfant peut extraire de son environnement sont directement sensoriels. Pour l'enfant ayant une cécité, les différents canaux sont sollicités par d'autres techniques.

Le SAFEP est présent auprès de la famille pour favoriser le développement psycho-sensori-moteur de l'enfant et de mettre en œuvre les moyens spécifiques d'accès aux apprentissages cognitifs et à la socialisation.



Où ?

- > Au SAFEP, salle et espace dédié au sein de nos locaux
- > Sur les lieux de vie de l'enfant : domicile, crèche, halte-garderie, assistante maternelle et partenaires ...
- > Services médico-éducatifs de la petite enfance
- > Milieu Hospitalier

Quand ?

- > Les jeudi matin principalement
- > mais aussi à d'autres moments de la semaine.
- > En dehors des vacances scolaires

Comment ?

- > Contractualisation de l'admission par la signature du DIPEC
- > Dès l'entrée, un temps de découverte mutuelle, de recueil des attentes des familles et des besoins repérés par l'équipe
- > Et qui donne place au Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) construit avec les parents et qui précise les objectifs de l'accompagnement, leur mise en œuvre
- > Ajustement régulier par l'évolution du PIA en fonction du développement de l'enfant (réunions de suivi de projets) et de son environnement

En quelques mots ...

Quelles missions ?

- > Informer, accompagner et soutenir la famille dans ses démarches administratives et ses droits
- > Accueillir et accompagner les familles dans leur cheminement sur le handicap visuel et ses conséquences
- > Assurer le suivi ophtalmologique et orthoptique
- > Favoriser, développer et entretenir tous les potentiels du jeune enfant
- > Accompagner dès sa naissance le développement sensorimoteur
- > Contribuer à son éveil et à son autonomie
- > Soutenir la socialisation de l'enfant
- > Sensibiliser et informer l'entourage familial et les personnels des lieux d'accueil de l'enfant. Construire un environnement facilitant pour l'enfant.
- > Rendre accessible l'environnement (conseil d'aménagement)
- > Assurer la coordination du suivi
- > Préparer l'enfant à entrer à l'école maternelle et apporter un étayage aux personnels de l'établissement scolaire par l'enseignant spécialisé du SAFEP/SAAAS 38

Avec qui ?

- > Une équipe permanente de professionnels spécialisés : ophtalmologiste , orthoptiste, psychologue, psychomotricienne, éducatrice de jeunes enfants-référente et assistante sociale-coordinatrice
 - > Des intervenants du service : ergothérapeute, enseignant spécialisé à des moment clés de l'accompagnement
 - > Des interventions souvent par paire de professionnels
 - > Des groupes pour les enfants et pour les parents
 - > Des actions coordonnées et supervisées par la direction

Une équipe permanente pour vous accompagner et soutenir votre enfant

NOM, PRENOM	FONCTION
	Directrice
	Directeur Adjoint
Non disponible sur le web	Ophtalmologiste
	Assistante sociale-coordinatrice
	Educatrice de jeunes enfants-référente
	Orthoptiste
	Orthoptiste
	Psychologue
	Psychologue
	Psychomotricienne
	Ergothérapeute basse vision

Ouverture du service et zone d'intervention

Le SAFEP est ouvert 36 semaines sur l'année et suit le calendrier scolaire soit environ 180 jours. Il intervient sur le département de l'Isère. Des relais en libéral sont possible pendant les vacances scolaires, avec prescription du médecin ophtalmologiste et des partenaires.

Les transports ne sont pas pris en charge par la CPAM, ni par le SAFEP.

> Une permanence téléphonique est assurée par l'assistante sociale afin d'informer et accompagner, si nécessaire, les représentants légaux sur leurs droits et les démarches administratives, liées au handicap visuel.



La participation des familles et la consultation du dossier

L'enquête de satisfaction est le mode de participation des familles institué au service. Adressée annuellement aux familles, elle revêt différentes thématiques permettant l'expression.

Des temps d'échange sont également organisés afin que les familles puissent s'exprimer et participer à la vie du service.

Le dossier de l'enfant sur demande adressée à la directrice par lettre recommandée est consultable après réception de celle-ci dans un délais d'un mois hors période de fermeture du service. La consultation se fait en présence d'un représentant du service



L'assurance et règlement

L'association PEP SRA et les services dont elle a la gestion sont assurés à la MAIF en ce qui concerne la responsabilité civile, les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels.

Sont joints à ce livret d'accueil :

Charte des droits et libertés de la personne accueillie

Règlement de fonctionnement



Sollicitation des personnes qualifiées

« Toute personne prise en charge dans un établissement ou un service social ou médico-social, ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le département, le directeur général de l'agence régionale de santé et le président du conseil générale. » (Article L311-5 du code de l'action sociale et des familles)

La personne qualifiée a donc avant tout une mission de médiation et de conseil auprès de l'utilisateur. En Isère ont été désignées les personnes suivantes

Mme LEFEBVRE Brigitte

Mme MARONI Nelly

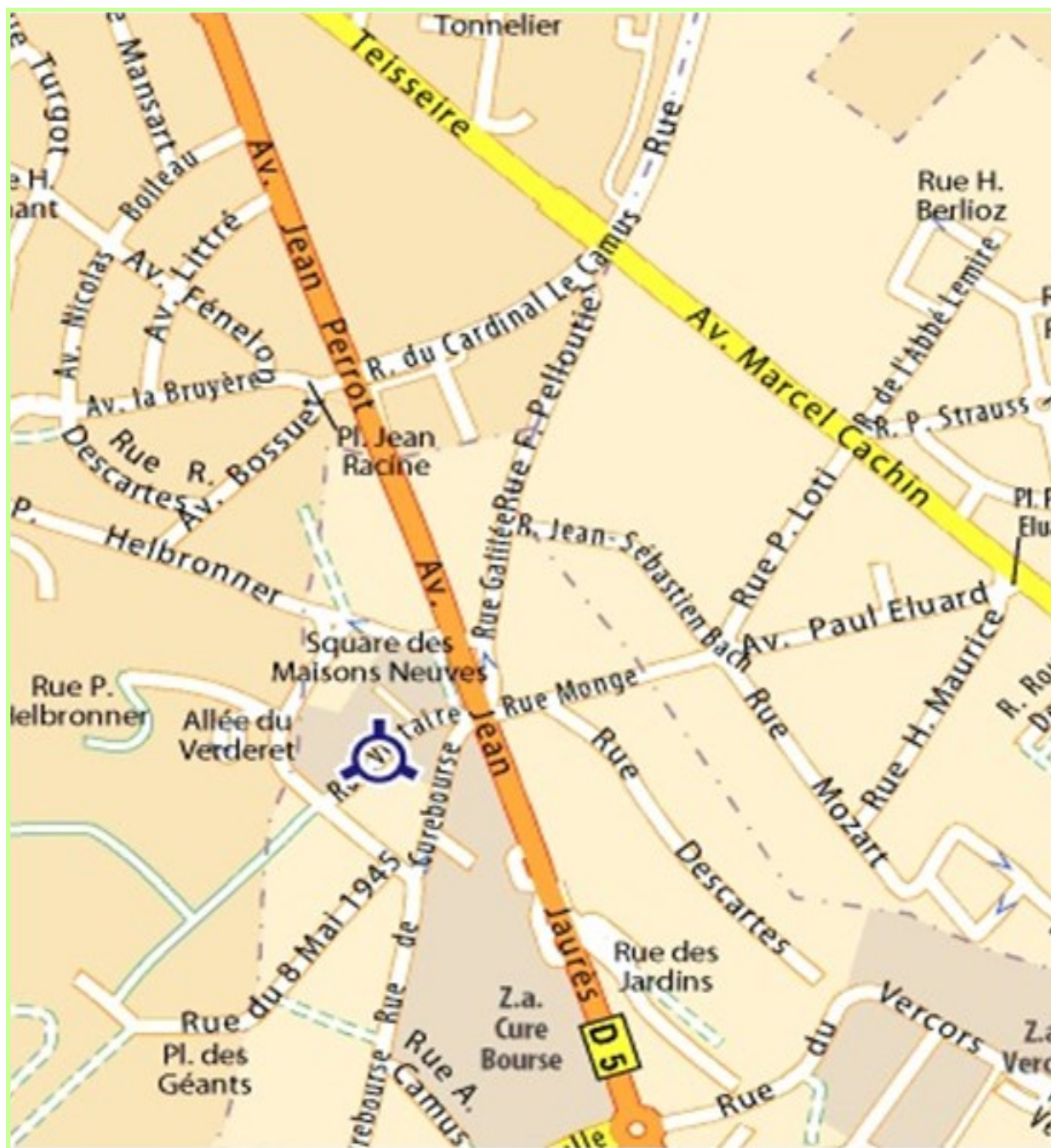
Monsieur NOBLOT Georges



LE SAFEP 38

Les moyens d'accès au SAFEP

Le secrétariat est ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Du lundi au vendredi .



Ligne bus C4 arrêt -Maisons neuves -

En voiture ,par la rocade sortie 5 : Eybens direction Grenoble,
Tourner à gauche avant l'hôtel Kyriad (rue Jean Jaurès).

4 rue Voltaire 38320 EYBENS Tel: 04 76 03 11 79 Fax : 04 76 03 27 81

Mail : saaais-safep38@wanadoo.fr